



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRIANCE • COMBADE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt et un, le onze octobre à vingt heure quinze, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de Neuvic-Entier, sous la Présidence de M. Yves LEGOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Conseil : 4 octobre 2021

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres votants : 23

Etaient présents (18) : BOURLIATAUD Isabelle ; BROUSSE Didier ; CHANGION Daniel ; COUEGNAS David ; DAUDE Dominique ; DEBLOIS Marie-Noëlle ; DE CUYPER Micheline ; DIDIERRE Jean-Gérard ; FORESTIER Joël ; FOUR Franck ; LAFARGE Monique ; LAUBARY Dominique ; LAVAUD Henri ; LE GOUFFE Yves ; MATINAUD Gilles ; RAIGNE Philippe ; RIVET Françoise ; SAUTOUR Jean-Claude ; SERRUT Valérie

Pouvoirs (5) : BATTEL Jean-Claude à FOUR Franck ; FAURE Marie-France à DEBLOIS Marie-Noëlle, MONZAUGE Christian à BOURLIATAUD Isabelle ; RIVET Françoise à DE CUYPER Micheline ; WAMPACH Joe à DIDIERRE Jean-Gérard

Absents excusés (1) : LEYGNAC Roland

Absents (1) : BLANQUET Géraldine

Secrétaires de séance : DAUDE Dominique et LAFARGE Monique

Délibération n° 2021-60 : Tarifs de l'assainissement collectif à compter du 01/01/2022

Vu le budget 2021 et le budget annexe assainissement non collectif ;

Vu le CGCT

Considérant que les budgets annexes érigés en SPIC doivent couvrir les charges relatives au maintien en état de ses installations, aux amortissements des différents équipements, et aux charges de fonctionnement afférentes ainsi qu'aux emprunts ;

Vu le rapport de la commission des finances du 22 septembre 2021

Monsieur le Président propose les tarifs suivants :

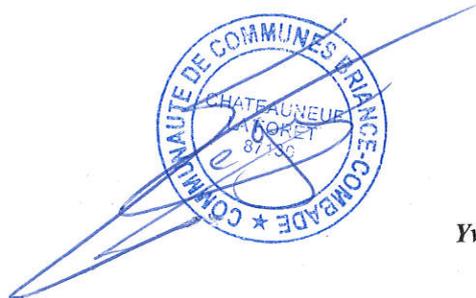
Communes	Prix m3 en 2021 (€/m3)	Abonnement 2021 (€/an)	Redevance modernisation des réseaux de collecte (€/m3)
Châteauneuf la forêt	2,80	70	0,15
Linards	2,80	70	0,15
Neuvic Entier	2,80	70	0,15
La Croisille sur Briance	2,80	70	0,15
Saint Méard	2,80	70	0,15
Sussac	2,80	70	0,15
Masléon	2,80	70	0,15

015
Accusé de réception en préfecture
087-248719338-20211011-2021-60-DE
Date de réception préfecture : 18/10/2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à la majorité - 18 pour - 5 abstentions (Bouliataud I., Changion D., Didierre J.G., Monzauga C., Wampach J) :

- D'ADOPTER les tarifs exposés ci-dessus à compter du 01.01.22

*Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 11 octobre 2021.*



*Le Président
Yves LE GOUFFE*